

L'accueil de Français dans notre enseignement spécialisé coûte 43 millions d'euros

MIS EN LIGNE LE 12/05/2016 À 06:00 – EDITION DU SOIR

PAR VALENTINE ANTOINE

La prise en charge d'enfants porteurs d'un handicap pèse lourdement sur le budget de la Communauté française.



En 2014-2015, 2.830 petits Français handicapés étaient scolarisés en Belgique. © Le Soir

- **LECTURE ZEN**

Généreuse, la Communauté française ? Pour l'année 2014-2015, près de 2.800 élèves français fréquentaient un établissement belge d'enseignement spécialisé, qui accueille des enfants handicapés. Une charge financière de 43 millions d'euros, assumée par la Communauté française, seule.

À l'époque où Joëlle Milquet était ministre de l'Éducation, il était question de trouver des solutions pour réclamer à l'État français le coût (ou du moins une partie) de cette prise en charge.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La question a été récemment posée à la nouvelle ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH). Elle a été interpellée en Commission de l'Éducation par la députée PS Christie Morreale.

Dans un premier temps, il ne s'agit pas de remettre en cause la forte présence de ces élèves dans les classes belges. « *Leur situation scolaire est différente de la nôtre* », explique Christie Morreale. *Notre système semble plus adapté à l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, alors qu'ils sont davantage médicalisés que scolarisés en France.* »

En outre, l'offre scolaire en enseignement spécialisé chez nos voisins n'est pas aussi développée que chez nous.

97 élèves en plus, 6 millions d'euros

Mais il importe, pour la députée, de mettre l'accent sur le manque de prise en charge financière de la part du pays voisin. D'autant que le coût a considérablement augmenté, en quelques années.

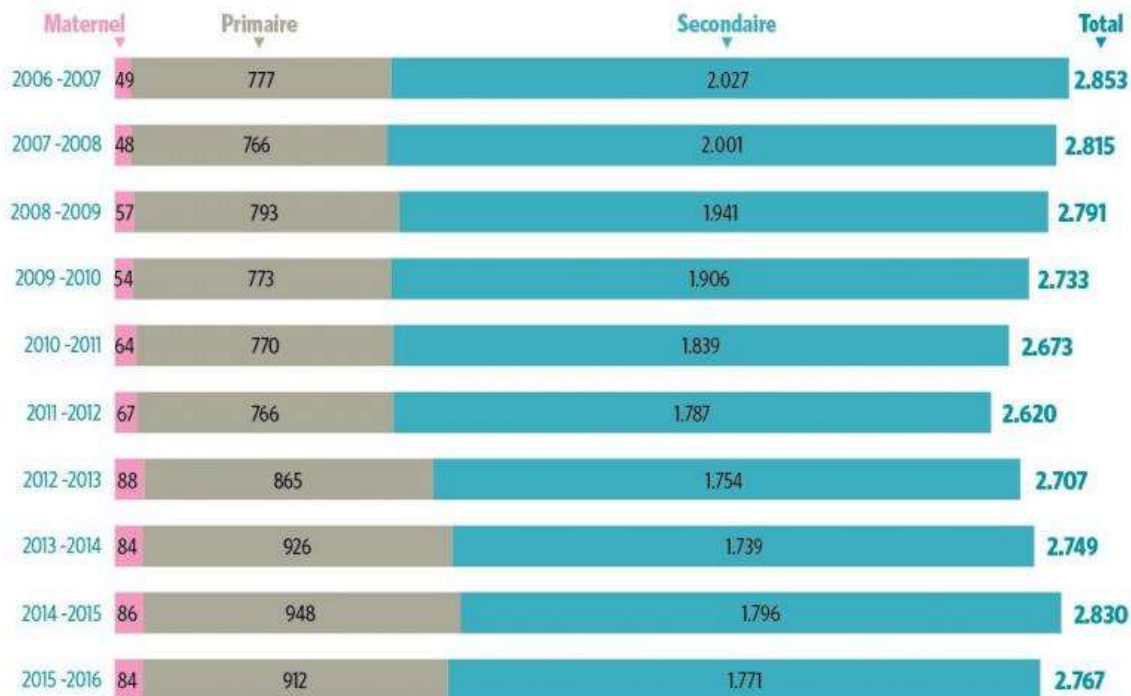
Et le budget pèse sur une Communauté française, que l'on sait déjà très à la corde.

Pour 2.733 élèves français dans l'enseignement spécialisé (maternel, primaire et secondaire confondus) en 2009-2010, on parlait de 37 millions d'euros à charge de la Communauté.

En 2014-2015, ils sont à peine plus : 2.830. Mais ils coûtent 6 millions d'euros supplémentaires. Pourquoi ? Un enfant du spécialisé coûte environ 15.000 euros. Et si la facture à notre charge a augmenté, c'est parce que les cas seraient plus lourds que les années précédentes, émet-on au cabinet de la ministre Schyns.

La ministre de l'Éducation se dit bien au fait de cette situation jugée préoccupante, mais aussi « *complexe* ». Premièrement, elle découle du droit européen qui permet la libre circulation des personnes ; la ministre n'a donc pas le droit de freiner cet afflux massif d'élèves. « *Et aucune dérogation à ce droit n'est possible* », confirme son cabinet.

Elèves français en enseignement spécialisé



INFOGRAPHIE LE SOIR 12.05.2016 E

LEVESFRANCEENSPECIALISE

Deuxièmement : en France, ces élèves porteurs d'un handicap ne dépendent pas uniquement des compétences du seul ministre de l'Éducation (comme c'est le cas en Belgique). Ils relèvent à la fois des compétences du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et du secrétariat d'État à la Personne handicapée. Difficile, dès lors, pour la ministre belge, d'établir un dialogue cohérent et efficace avec autant de partenaires.

Demander un rendez-vous à la ministre française

Interpellée sur cette problématique, Joëlle Milquet, l'ancienne ministre de l'Éducation, avait chargé un bureau d'avocats d'enquêter sur de possibles pistes légales pour réclamer une prise en charge financière de la France. Mais les recherches se sont avérées infructueuses.

Aujourd'hui, la ministre Schyns propose deux solutions. La première consisterait à étendre l'accord-cadre existant entre la France et la Région Wallonne, et relatif à l'accueil des personnes handicapées. Dans cet accord, l'État français s'est engagé à prendre financièrement en charge – en partie – l'hébergement de ces personnes sur le territoire belge. L'accord pourrait aussi comprendre la scolarité des élèves français.

La deuxième piste serait de créer un nouvel accord, entre la France et la Communauté française, cette fois. Un accord alors relatif à la prise en charge de la scolarité uniquement.

Enfin, Marie-Martine Schyns, par la voix de son cabinet, a confié qu'elle « *s'engageait fermement à demander un rendez-vous avec Najat Vallaud-Belkacem (la ministre de l'Éducation nationale française, NDRL).* »

Le temps des négociations serait-il (enfin) arrivé ?

Elèves français dans l'enseignement spécialisé: «Leur présence crée de l'emploi»

MIS EN LIGNE LE 11/05/2016 À 19:42

PAR VALENTINE ANTOINE

Sur le terrain, la forte présence d'élèves français au sein d'écoles d'enseignement spécialisé fait débat. Sont principalement concernés les établissements situés près de la frontière française, où l'afflux est très important. Dans beaucoup d'endroits, leur présence est même majoritaire. À l'école Le Foyer à Rocourt, 75% des élèves handicapés sont français. « *Mais en aucun cas ils ne prennent la place d'autres élèves belges* », affirme le directeur, Thierry Rosevelts. Le responsable avance plutôt que, « *si leur formation a un coût pour la Communauté française, leur présence à toutefois l'avantage de créer de l'emploi.* » Même son de cloche quelques autres établissements contactés.

Non loin de la frontière, une directrice d'école, qui préfère garder l'anonymat, parle toutefois de « *saturation* » au sein de son bâtiment. Chez elle, pour 140 élèves, on compte 67 français. « *C'est surtout dans les classes et écoles qui accueillent des élèves souffrant de troubles autistiques qu'on manque de places* », confie la responsable. À cette information, Thierry Rosevelts confirme : « *Ce n'est jamais l'école entière qui sature, uniquement une filière.* » D'après l'homme, la prise en charge d'enfants autistes demande de développement de projets particuliers. « *Et il n'y a pas beaucoup d'écoles qui proposent de réels projets pour ce type de public* », ajoute-t-il. Et sans doute encore moins en France.